

sont ouvertes lors de la manutention des cargaisons, ce qui assure normalement un volume suffisant d'air pur. Le Bureau a toutefois recommandé à la suite de ses études que le règlement sur l'outillage de chargement soit modifié de manière à prévoir l'utilisation des moteurs à combustion interne dans les cales.

5. Le paragraphe (3) de l'article 63 du règlement sur l'outillage de chargement, édicté en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada par le décret du Conseil C.P. 1961-188 du 9 février 1961, prévoit que «dans les cas où les moteurs à combustion interne sont employés dans les cales à marchandises, la concentration d'oxyde de carbone ne dépassera pas 100 parties par million».

#### LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT RELATIVE AU PORT D'HALIFAX

##### Question n° 233—M. Forrestall:

1. Le gouvernement canadien ou un de ses ministères, ou organismes en cause, autres que le Conseil des ports nationaux, ont-ils été invités à participer à une réunion spéciale organisée par la ville d'Halifax, le 3 juin 1967, afin de discuter de l'activité périlicite du port et, dans le cas de l'affirmative, quels ministères ont été invités à cette réunion, et lesquels y ont pris part?

2. Y a-t-il eu des ministères invités qui n'ont pu y déléguer des représentants et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Tous les ministères m'informent comme suit:

1. Non.
2. Voir réponse au n° 1.

#### LE DROIT DE VOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES RELATIONS OUVRIÈRES

##### Question n° 245—M. Simard:

Le président du Conseil des relations ouvrières du Canada a-t-il le droit de vote lors d'un différend intersyndical quand les membres d'un syndicat ne sont pas unanimes dans le choix de leurs représentants, de sorte que les patrons ne soient pas obligés de prendre une telle décision au nom de leurs employés?

**M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Tous les membres du Conseil ont le droit de voter sur toutes les questions que le Conseil étudie.

#### LE DIFFÉREND SYNDICAL ENTRE LE CTC ET LA CSN

##### Question n° 246—M. Simard:

Advenant un différend intersyndical impliquant un membre affilié au CTC et un membre affilié à la CSN, la CSN et le CTC doivent-ils être représentés en nombre égal, soit deux représentants pour la CSN et deux pour le CTC?

**M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Toutes les questions dont est saisi le Conseil se traitent au fond et d'une façon globale sans qu'il soit tenu compte de la nature du problème posé.

#### L'AIDE EXTÉRIEURE

##### Question n° 270—M. Ballard:

1. Quelle a été la contribution du Canada à l'aide extérieure au cours des années 1956, 1961 et 1966?

2. Quels montants ont été accordés en 1956, en 1961 et en 1966, à chaque pays ou à chaque organisme international qui bénéficie de l'aide extérieure?

3. Dans l'ensemble, et pour les années 1956, 1961 et 1966 respectivement, quels montants ont été affectés à l'achat de marchandises au Canada?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Au cours des années financières 1956-1957; 1961-1962; 1966-1967, le gouvernement canadien a alloué à ses programmes de développement économique les sommes suivantes:

	(millions en dollars canadiens)		
	1956- 1957	1961- 1962	1966- 1967
Aide bilatérale	35.88	56.81	207.77
Aide multilatérale	6.57	15.25	41.49
SACE Section 21A, crédits à long terme		42.69	61.77
Total	42.45	114.75	311.03

2. Au cours des années financières 1956-1957, 1961-1962, 1966-1967, les sommes suivantes ont été affectées aux pays en voie de développement et à différentes organisations internationales pour fins de développement: 1956-1957

Pays	
Ceylan	2,000,000
Inde	18,800,000
Pakistan	12,680,000
Autres pays	400,000
Assistance technique	2,000,000
Organismes internationaux	
PEAT des NU	1,770,000
UNICEF	650,000
UNRWA	130,000
NU—Agence de Reconstruction de la Corée	500,000
SFI	3,520,000
1961-62	

#### Pays

Sud et sud-est asiatiques	
Inde	25,000,000
Pakistan	15,000,000
Ceylan	2,000,000
Malaisie	1,000,000
Autres pays	1,850,000
Assistance technique	2,000,000
Bassin de l'Indus	3,000,000
Fédération des Antilles	1,600,000